

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 164.

MERCREDI.

11 JUILLET 1832.

ANGLETERRE.

LONDRES, 4 juillet. — Nous donnons textuellement la réplique que le comte Grey a faite hier au discours du marquis de Londonderry sur la politique étrangère, et plus particulièrement sur les affaires de la Belgique.

LE COMTE GREY. Le préopinant a posé des questions auxquelles je ne suis pas préparé; je ne suis même pas bien sûr d'avoir parfaitement saisi le sens de ses paroles. Il espère, dit-il, que je lui donnerai une réponse satisfaisante; mais j'ai tant de fois répondu à ses questions sans le satisfaire, que je désespère de réussir mieux cette fois. (On rit.) Le préopinant a d'abord fait allusion à une mission en Russie dont se charge un de mes proches parens; toutefois il avoue ne vouloir pas pénétrer dans les secrets de cette mission. Je dirai seulement qu'il est arrivé des évènements assez importants pour déterminer le ministère à charger quelqu'un d'une mission en Russie. Le préopinant a fait ensuite des observations sur le langage qui a été tenu dans l'autre chambre.

Nous ne sommes certainement pas ici pour discuter la convenance des expressions dont on fait usage ailleurs. Cependant je ne suis pas fâché que le noble comte me fournisse l'occasion de dire que le gouvernement ne peut pas encourir de responsabilité des paroles qui échappent à des particuliers. Assurément je conviens qu'on devrait toujours observer les égards dus aux souverains étrangers. J'ai dit cela dans d'autres occasions, et je renie tout langage contraire à ce respect. (Acclamations.) Personne ne peut désapprouver ou regretter plus que moi l'emploi d'un langage qui est fait pour offenser les puissances étrangères. (Écoutez! écoutez!) Le préopinant a fait observer avec raison que tant que l'affaire belge restera indécise, elle mettra en danger la paix de l'Europe. Voilà pourquoi aussi le gouvernement de S. M. a fait de constans efforts, depuis le commencement de ces négociations, pour la mener à une fin prompte et satisfaisante, pour bien établir les intérêts de toutes les parties contractantes, et pour conserver la paix générale de l'Europe. (Écoutez! écoutez!)

Je regrette de ne pouvoir annoncer encore que tel a été le résultat des négociations; il me tarde de pouvoir me présenter dans cette chambre avec l'annonce d'une pareille nouvelle. Mais dans l'état actuel des négociations, je ne crois pas compatible avec mon devoir et avec les convenances d'en dire davantage. (Acclamations.) Le préopinant professe une grande admiration au sujet de la conduite du roi de Hollande. Je ne dirai rien de son opinion particulière. Je pense seulement que cette profession est assez singulière, lorsque le même lord assure être ami de la paix et vouloir que les négociations soient terminées. Sans savoir tout ce qui s'est passé, le préopinant a prononcé décidément l'opinion que ce qu'il appelle la partie adverse est dans son droit, et que toutes les autres puissances ont tort. De pareilles opinions ne peuvent être exprimées par les nobles lords sans risquer d'encourager une opposition à la conduite que le gouvernement du pays du noble lord, avec toutes les autres puissances, a jugé à propos de suivre.

Morning-Chronicle. — Un entretien assez intéressant a eu lieu hier au soir dans la chambre des lords sur la politique étrangère. La mission extraordinaire d'un personnage aussi éminent que le lord du sceau privé, qui doit se rendre à Pétersbourg, fournit une forte présomption que la paix de l'Europe est en ce moment sérieusement menacée. Il était donc naturel que les membres de l'opposition désirassent tirer quelques éclaircissements du ministère. Malheureusement, le marquis de Londonderry embrouille les questions dont il se mêle. Il a exprimé le désir que lord Durham fût envoyé à Pétersbourg pour paralyser l'effet que doit produire le langage qui a été tenu dans la chambre des communes. Puis il a demandé si le roi de Hollande avait acquiescé aux arrangemens qui ont été pris, et il a admiré la conduite de ce roi, et lui conseille de suivre un système qui doit infailliblement troubler la paix de l'Europe, que pourtant le noble lord voudrait voir conservée.

Le duc de Wellington et les autres pairs de l'opposition qui étaient présens ont écouté ce langage sans l'improver. Le duc a même exprimé sa conviction que l'empereur de Russie a rempli parfaitement toutes les conditions du traité de Vienne, autant que lui, le duc de Wellington, les connaît. Bref, il semble que l'opposition a eu à cœur de faire savoir aux puissances despotiques que, s'il y avait un changement de ministère chez nous, l'Angleterre soutiendrait le roi de Hollande et don Miguel, et approuverait la conduite de l'empereur de Russie envers les Polonais. Nous sommes loin de vouloir justifier les expressions dont on s'est servi dans la chambre des communes en parlant de l'empereur de Russie.

Au parlement on ne doit pas parler comme au marché de Billingsgate. Mais le duc de Wellington, non content de désapprouver le langage irréflecti de la chambre des communes, tombe dans un autre extrême, en portant aux nues l'empereur de Russie, et cela dans un moment où les gazettes même censurées de l'Allemagne parlent des détestables vols d'enfans commis par les Russes en Pologne. Il paraît que ce crime nouveau

et inouï a poussé les Polonais au désespoir, et que les Russes mêmes ont de la répugnance à exécuter cet ordre inhumain. Cependant la partialité du noble duc pour l'illustre personnage est assez significative. Malheur à la nation qui n'aurait d'autre protection que la tendre compassion de sa seigneurie ou l'illustre sujet de son panégyrique!

— La bourse a été un peu agitée par suite de l'arrivée de la lettre d'un agent de Lloyds à Leal, annonçant que le vaisseau de S. M. le *Donegal*, ayant à bord l'amiral sir Pultenay Malcolm, et deux cutters, ont mis à la voile hier et se sont dirigés vers l'est, sur Anvers, à ce que l'on suppose; ce qui a été mis en rapport avec les regrets exprimés hier dans la chambre des lords par le comte Grey, de ce que les arrangemens avec le roi de Hollande n'ont pu être encore terminés.

FRANCE.

PARIS, 7 juillet.

AFFAIRES DE LA VENDÉE.

On écrit de Nantes, 4 juillet:

Un détachement de gendarmerie a opéré ce matin une nouvelle fouille dans le château de Rezé et dans celui de la Trocardière, qui n'est éloigné que d'un quart de lieue du premier: ces deux domaines appartiennent à M. le comte de Rezé qui, dit-on, s'y était présenté les jours précédens. On assure même qu'il assistait dimanche à la grand-messe célébrée dans l'église de Rezé.

On a fait les plus minutieuses recherches dans les appartemens, dans les caveaux, souterrains, etc., sans pouvoir rencontrer aucun des personnages suspects qu'on soupçonnait s'y être retirés. On y a trouvé seulement un fusil et trois livres de plomb.

M. le comte de Rezé et ses trois fils, qui prirent une part active au mouvement insurrectionnel, sont sous le coup de mandats d'amener.

Il a été reçu, depuis le 2 juillet, au château de Nantes: d'Angers, 1,351 armes à feu, dont 17 fusils dits d'honneur; de Nantes, 25 armes à feu; de Carquefou, 36 armes à feu et un sabre; de Machecoul et communes environnantes 772 armes et 65 sabres, dont un fusil et 5 sabres dits d'honneur.

— *L'Ami des lois* publie le signalement de la dame qui a fait une si singulière visite à M. le général Solignac.

Signalement. — M^{me} la comtesse Coraly de Blanchettes de Mothes, native de Villeneuve, département de Lot-et-Garonne, et y demeurant: Agée de 40 ans, taille d'un mètre 60 centimètres, cheveux châtain, front ordinaire, sourcils châtain, yeux bruns, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint assez coloré.

Cette dame a l'allure coquette, le corps très-maigre, et particulièrement le bas du visage. Ses cheveux sont abondans, et les touffes sur le devant très-fournies.

Elle se coiffe avec soin, et porte de très-petites boucles tombant derrière les oreilles.

Elle portait, en quittant son logement, une robe de mérinos de couleur foncée et un chapeau noir. Elle a souvent des bracelets au bras.

Munie d'une carte de sûreté délivrée par M. Martin, commissaire de police du 2^e arrondissement.

Les ordres sont donnés pour que les recherches les plus exactes soient faites pour parvenir à s'emparer de sa personne et la faire diriger sur Nantes, dès qu'on l'aura trouvée.

— Il vient d'arriver au Mans 1,195 armes à feu de toute espèce provenant du désarmement de vingt-cinq communes des arrondissemens de la Flèche et du Mans, les plus exposées à la chouannerie, savoir:

204 fusils de calibre de guerre français, 21 fusils de calibre de guerre anglais, 13 carabines ou mousquets, 18 pistolets, 887 fusils de chasse simples, 101 fusils de chasse doubles, un sabre.

Ce désarmement s'est effectué simultanément, dans la même journée du 22 juin, et sans aucune difficulté, conformément aux ordres et aux instructions de M. le général Guye.

(*Ami des Lois.*)

SAVENAY, 1^{er} juillet. — Sur tous les points de notre arrondissement le tirage s'est opéré de la manière la plus satisfaisante.

Dans les cantons de St-Nazaire, Guérande, le Croisic, Herbignac, pas un homme n'a manqué à l'appel.

A Herbignac, les jeunes gens de la Chapelle-des-Marais, dont la plupart s'étaient montrés dans le dernier mouvement insurrectionnel, ont répondu avec empressement à l'appel de la patrie. Ceux qui sont tombés au sort ont demandé à partir de suite et chantaient la *Parisienne* avec un enthousiasme difficile à décrire.

— Avant de quitter Nantes pour se rendre à Paris, le général Solignac a donné à la division l'ordre du jour suivant, sous la date du 1^{er} juillet.

« Après avoir demandé à plusieurs reprises à résigner mon commandement ou l'autorisation d'aller m'expliquer avec M. le ministre de la guerre sur des inculpations dictées par la malveillance et la mauvaise

foi, je reçois l'ordre de me rendre à Paris et de me faire remplacer provisoirement dans la 12^e division par M. le lieutenant-général baron Meunier. Je pars et ne puis manquer d'obtenir justice.

Avant de m'éloigner d'un pays qui me tient compte du bien que je n'ai pu faire comme de celui que j'ai fait, et où je ne reviendrai qu'après avoir obtenu pleine et entière satisfaction, je dois exprimer aux troupes dont le service est depuis long-temps si pénible, à leurs chefs, aux braves gardes nationales qui ont si puissamment concouru au rétablissement de l'ordre, les sentimens de confiance, d'estime et de la plus vive gratitude que je leur dois pour l'activité, le zèle infatigable et le courage qui ont consommé l'anéantissement de la rébellion. Je me plais à citer en particulier parmi tant d'autres dévouemens qui honorent à jamais les départemens de l'ouest, la conduite de cette belle garde nationale de Nantes, dont le patriotisme a également éclaté sous mes yeux en comprimant les émeutes des 14, 15 et 16 avril, et en combattant du 4 au 10 juin les ennemis de la liberté et du trône constitutionnel.

Grâce aux efforts réunis des citoyens et des soldats, grâce au concours énergique des autorités administratives et judiciaires, les rebelles sont soumis et ont rendu leurs armes. Plus de vingt mille sont déposées dans les arsenaux ou dans les mairies; il ne reste plus, pour compléter la pacification du pays, qu'à renouveler une dernière fois le désarmement et assurer la rentrée des réfractaires, qui déjà se sont présentés en grand nombre. Que ce soit ma tâche ou celle d'un autre, je n'en ai pas moins la conscience d'avoir détruit dans ces contrées toutes les espérances des ennemis de nos institutions et de la dynastie appelée par l'amour et la confiance de la nation. Le mot de *Vendée* a perdu désormais sa signification hostile, et ne sera plus pour nos neveux que le nom d'un département. »
Le lieutenant-général commandant la 12^e division militaire, SOLIGNAC.

— Hier 6, M. Michel Chevalier, en vertu de la mission qui lui avait été donnée par le père Infantin, et au nom de tous les saint-simoniens en retraite à Ménémontant, s'est présenté à neuf heures du matin, assisté de M^e Henri Baud, son avocat, et de M^e Castagnet, son avoué, devant M. Delahaye, président, tenant l'audience de référés. M. le commissaire de police Maigret ne s'étant pas présenté à l'heure portée dans l'ordonnance, M^e Baud a pour sa partie requis défaut. M. Delahaye ayant cru pouvoir d'office suppléer les moyens tirés de sa propre incompétence, le conseil de M. Michel Chevalier, tout en déclarant que la position la plus défavorable pour sa cause, c'était d'en être réduit à plaider contre M. le président lui-même, a cru devoir lui faire observer que l'absence du commissaire de police, qui ne s'était point rendu, au désir de l'ajournement, était précisément ce qui maintenait sa compétence; que s'il était venu justifier du mandat en vertu duquel il avait agi, peut-être il y aurait eu lieu alors, de la part de M. le président, soit à renvoyer devant la chambre du conseil ou telle autre juridiction, soit à se déclarer incompétent.

Enfin M. Delahaye ayant répété qu'il persistait à se déclarer incompétent, M^e Baud lui dit en finissant : M. le président, je vois avec douleur que pour de pareils faits il y a peut-être des juges à Berlin, mais qu'assurément il n'y en a point à Paris. M. Delahaye répondit en souriant : Adressez-vous alors aux juges de Berlin.

M. Michel Chevalier s'est retiré. Son intention, d'après l'avis de ses conseils, est de saisir successivement toutes les juridictions.

— Il résulte de différentes lettres particulières relatives à la situation politique de la Cerdagne espagnole, qu'un corps d'émigrés français qu'on évalue à quelques cents hommes existe dans la Catalogne. Ce corps, désigné sous le nom de *légion de Henri V*, est disséminé sur toute la ligne. A la Seu, il y a 80 à 90 hommes. Le noyau principal est à Barcelonne, c'est à peine si l'on connaît quelques-uns des chefs.

Le général Crossart aurait quitté Alp le 12 juin, se rendant à la Seu, et de là à Talaru; son voyage aurait eu pour but d'engager le émigrés français qui se trouvaient dans ces villes à passer immédiatement en France pour se réunir dans la Vendée. Il avait, dit-on, reçu une lettre du général Bourmont, qui l'informait du soulèvement de sept départemens, et de la présence de 100,000 Vendéens sous les armes, auxquels il ne manquait plus que des chefs pour les conduire. La mission du général Crossart aura pour résultat de déverser le ridicule sur ce *missionnaire* et sur ceux auxquels il s'était adressé. (*Le Nouvelliste*.)

— On lit dans un journal de Toulouse :

« Voici des renseignemens authentiques sur la révocation de M. de Beaumont, ex-préfet des Basses-Pyrénées :

« Le 11 juin au soir, M. de Montalivet reçut une lettre de M. de Beaumont, portant que sa circulaire aux préfets de l'ouest lui est parvenue. Le préfet disait en substance :

« Vous me prescrivez la surveillance la plus rigoureuse sur tous les voyageurs, afin de ne laisser passer la frontière ni à la duchesse de Berry, ni à aucune personne de sa suite. Sans vouloir violer vos ordres, je dois loyalement vous avertir que l'exécution m'en sera extrêmement pénible; d'autant mieux que j'avais fait connaître l'entière approbation que je donnais aux mesures plus généreuses adoptées d'abord par le gouvernement, quand il annonça l'intention de faire simplement reconduire la princesse à Holyrood par un bâtiment de l'état. »

« Le ministre rédigea à l'instant et soumit à l'approbation du roi une réponse à-peu-près ainsi conçue :

« M. le préfet, en apprenant que la tentative de la duchesse de Berry à Marseille avait été repoussée sans hésitation par l'indignation et l'énergie de la population, le gouvernement avait pu songer à renvoyer simplement la duchesse au lieu de son exil; mais, lorsque cette princesse, méconnaissant à la fois la générosité du roi et celle de la nation qui l'avait défendue, lors de son voyage à Cherbourg, contre de légitimes ressentimens, a persévéré dans sa folle et criminelle tentative, lorsqu'elle s'est obstinée à égarer des populations paisibles, et qu'elle est enfin parvenue à allumer, dans notre patrie, la guerre civile, le premier devoir du gou-

vernement et de tous les fonctionnaires qui comprennent leurs obligations, c'est de traiter, avec la dernière sévérité, les instigateurs de ce fléau, quels qu'ils puissent être.

« Vous rappelez, et vous en avez le droit, la fermeté et l'activité déployées par vous depuis la révolution de juillet; mais ce sont précisément votre zèle et votre haute intelligence qui m'autorisaient à attendre de vous, dans cette conjoncture si grave, une autre interprétation de vos devoirs et des miens.

« Réduit, quoiqu'à regret, à priver l'état des services d'un fonctionnaire dont je ne puis contester les lumières et la probité, je vais demander à Sa Majesté votre remplacement. »

« Le roi renvoya sur-le-champ la lettre à M. Montalivet, avec cette apostille :

« Approuvé. — A expédier sur-le-champ. »

« En effet, la lettre partit le 12 au soir. *Le Moniteur* annonça le 13 au matin, que M. de Beaumont était remplacé par M. Leroy, naguère préfet de Rennes, et ce dernier partit le 14 pour Pau. »

BELGIQUE.

NAMUR, 10 juillet.

Le sénat dans la séance d'hier a voté article par article l'ensemble de la loi sur l'organisation judiciaire. Sur la question du siège de la cour de cassation, la chambre s'est presque également partagée; il y a eu 16 voix pour que le siège fût à Bruxelles et 14 à Malines. Il n'y a eu que 5 voix pour la chambre des requêtes. Le droit de première nomination au roi n'a donné lieu à aucune discussion.

La discussion générale sur l'ordre Léopold a ensuite été ouverte. MM. de Rhodes, Vilain XIII et de Baillet ont pris la parole pour émettre le vœu que le gouvernement ne fasse usage de l'ordre civil que pour l'avenir; ces honorables sénateurs ont pensé que si la question d'opportunité pouvait être douteuse, celle de constitutionnalité ne l'était pas.

— La garde civique de Gand est partie le 7 d'Ostende pour Nieuport, où elle va relever la garde civique d'Assenède, qui passe à Ostende.

— On écrit de Malines, 6 juillet :

M. Devrindt, capitaine au 8^e de ligne en cantonnement à Walhem, s'est noyé en allant se baigner près du pont de cet endroit.

— On écrit de La Haye, 8 juillet :

Les états-provinciaux du Nord-Brabant ont élu en place du sieur van Sasse van Yssel, membre sortant de la seconde chambre des états-généraux, le sieur A. J. J. H. Verheyen, ancien membre de cette chambre. Les deux autres membres de cette province, sortant de la chambre, les sieurs de la Court et Luyhen, ont été réélus.

— On écrit de Rome, le 25 juin :

Grégoire XVI vient de nommer neuf nouveaux cardinaux, savoir : le trésorier des états de l'église, le gouverneur de Rome, le majordome, le maître de chambre, les nonces de Vienne, de Madrid et de Lisbonne, le père Velsi, maître du sacré palais apostolique, et monsignor Gazzoli. Chacun de ces nouveaux prélats recevra 3,000 ducats d'appointement (environ 16,000 francs.)

— On mande de Berlin, 24 juin :

Nos fabriques de draps reçoivent tant de commandes, que pour contenter autant que possible tous les acheteurs, les fabricans ne livrent à chacun d'eux qu'une cinquantaine de pièces au lieu de 200 peut-être qu'ils avaient demandées. La Prusse commence à fournir de draps l'Allemagne méridionale.

La petite frégate que le roi d'Angleterre a envoyée en présent à notre monarque a été solennellement remise hier au roi par lord Fitz-Clarence, près de l'île des paons, sur le lac qui forme le port de cette ville. Toute la cour était à bord de la frégate : ce bâtiment surpasse par l'élégance de son intérieur tout ce qu'on a vu jusqu'à présent dans ce genre. Toutes les boiseries sont en acajou massif; les chambres sont décorées avec une élégance qui s'étend même jusqu'aux canons qu'on a fondus tout exprès. On peut estimer ce présent vraiment royal au moins à 20,000 liv. st.

— On écrit de Pétersbourg, 23 juin :

Le 20 de ce mois, il éclata au quartier dit de *Moscou*, en cette ville, un incendie qui, nonobstant tous les prompts secours, et la sollicitude de S. M. et de S. A. R. le duc de Wurtemberg, dont la présence stimulait l'activité des travailleurs, a réduit au-delà de 200 maisons en cendres, la violence du feu ayant rendu infructueux tous les efforts pour se rendre maître du feu.

— Selon des nouvelles de Riga, il a éclaté, le 7 de ce mois, un incendie dans les forêts aux environs de cette ville, par suite duquel, et vu la grande sécheresse qui y règne depuis quelque temps, a été consumée une grande partie de ces forêts.

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

Dans la séance de la chambre des représentans, de jeudi dernier, M. Hye-Hoys a prononcé le discours suivant à l'appui d'une pétition de plusieurs marchands de poisson de notre ville :

« J'appuie le renvoi de cette pétition à M. le ministre des finances. Il me semble, Messieurs, que le mode de perception dont se plaignent les pétitionnaires, est si mauvais et si palpable, que la demande ne peut souffrir des difficultés : aussi l'administration elle-même désirerait vivement un changement de perception, pour éviter les contestations continuelles, qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'éviter.

« Je regrette que ni M. le ministre ni M. l'administrateur-général ne soient présents à la séance. Je désire au moins qu'en attendant la révision du tarif, M. le ministre veuille bien donner les instructions nécessaires pour éviter les entraves, amendes, etc. L'administration elle-même, je le répète, convient qu'il n'y a ni mauvaise foi, ni but de fraude, mais uniquement impossibilité de pouvoir faire une déclaration exacte du nombre des pièces d'un objet de si peu de valeur, conformément à la loi existante.

« J'ai lieu de croire que ces articles se vendent en Hollande par poids et en quantité, et dès-lors vous sentez fort bien, Messieurs, qu'on n'a pas le même intérêt d'être exact quant au nombre de pièces.

LES PHILOSOPHES.

La philosophie des derniers siècles est morte; les sophismes l'ont tuée: et il devait en être ainsi parce que *violentum non durat*. Cependant sa puissance fut longue et ses effets sont terribles. Pendant plusieurs siècles qu'elle dura, le sang humain coula à grands flots, les plus belles contrées de l'Europe furent remplies de carnages et couvertes de ruines.

A la suite des prétendus réformateurs du 16^e siècle, que l'on peut considérer comme les illustres assassins d'un multitude incalculable d'infortunés de tout âge, de tout sexe, de toute condition, qui furent les tristes victimes de leurs doctrines impies et sacrilèges, il se forma dans toutes les villes des sociétés secrètes, composées de philosophes qui, sous le beau prétexte de répandre les lumières, en donnant à l'homme la connaissance de ses droits, ne cherchaient qu'à exciter partout le trouble, la division, l'anarchie, afin d'exploiter à leur profit tout ce qui leur tomberait sous la main; et certes ils ne réussirent que trop dans leurs projets criminels.

Les princes et les souverains, qui auraient dû épuiser toutes les ressources de leur autorité pour arrêter les progrès de ces sociétés, ou pour en prévenir l'origine, se sont laissé entraîner, par leur faiblesse ou par leur impiété, peut-être par l'une et l'autre, à la suite des nouvelles doctrines, qui leur paraissaient si douces et si commodes; et par là ils se sont exposés, tous autant qu'ils sont, à la dure nécessité de devenir, tôt ou tard, si pas les serviteurs de leurs sujets, du moins ce que l'on appelle *primi inter pares*.

Frédéric, qui était de toutes les religions, et qui n'en professait aucune, parce qu'il était persuadé, disait-il, qu'il ne serait pas roi dans l'autre monde; Frédéric, qui voyait si clair, favorisait les nouvelles doctrines, parce qu'elles étaient anti-catholiques; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'elles n'étaient pas moins anti-royales. Voltaire, proscrit de France pour cause de ses erreurs, se retira en Prusse, où il était appelé par le roi, qui avait déjà entretenu une longue correspondance avec lui sur l'avancement du progrès des nouveautés en fait de religion. Quelles dispositions de la part d'un souverain! Voltaire fut reçu et accueilli comme un inspiré à la cour de Berlin, d'où il pouvait répandre à satiété ses doctrines de corruption; ce qu'il ne négligea point. Cependant Frédéric étant parvenu à se convaincre que son hôte, malgré toutes les attentions qu'on lui prodiguait à la cour, travaillait autant à saper les fondemens du trône que ceux de l'autel, n'eut rien de plus pressé que de le renvoyer. Étrange nouvelle pour le philosophe de Ferney! Il fallut cependant partir, et suivre la route qui lui était tracée. Mais chose plus étrange encore! Frédéric, avant de le laisser sortir de ses états, voulant lui donner une nouvelle preuve de sa considération, avait chargé son procureur à Hanau, de ne pas négliger de faire au voyageur une dernière politesse prussienne, que dans ce pays-là on appelle la *schlag*, et qui dut paraître un peu dure à l'illustre coryphée.

C'est ainsi que, dans tous les temps, les philosophes n'ont jamais été d'accord entre eux. Rien n'est plus monstrueux, plus varié que leurs systèmes: il sont athées, déistes, épicuriens, etc. etc. Les uns niaient la divinité; les autres, forcés de la reconnaître, en faisaient une espèce d'automate qui ne se mêle de rien: ceux-ci prétendaient que le hasard a produit le monde; ceux-là doutaient non-seulement que le monde existe, ils doutaient même de leur propre existence; ils ignoraient qu'ils eussent une âme, ou ils la faisaient matérielle et corruptible.

Cependant au milieu de cette prodigieuse variété, de cette bizarrerie d'opinions et de sentimens, ils ont toujours eu un centre de réunion qui les rapprochait tous: c'est la haine de Dieu, de sa vérité, de sa doctrine, de ses promesses et de ses menaces. D'accord sur ce point capital, ils se pardonnaient d'ailleurs toutes les extravagances les plus humiliantes, les plus capables de dégrader, d'avilir et de déshonorer l'humanité. Leur but commun était d'atteindre, par une infinité de routes différentes, à la gloire d'être appelés les libérateurs du genre humain, pour l'avoir délivré du joug de la crainte de Dieu; mais à force de vouloir se donner pour philosophes et pour sages, ils ont prouvé au monde qu'ils étaient trop peu raisonnables pour être des hommes.

Les libérateurs du genre humain! Les doctrines des philosophes n'ont servi qu'à émousser les caractères, à affaiblir l'énergie de tous les sentimens, à partager les affections des hommes qu'ils ont rendus incapables de vertu. Que n'ont-ils pas fait pour s'épuiser en systèmes impies qui, en augmentant le nombre des incrédules, donnaient à l'incrédulité une apparence de raison et d'autorité? Reportons notre attention sur nos voisins, chez qui la philosophie a eu tant de succès: quelle apathie de la part des magistrats du royaume Très-Chrétien, pour tout ce qui a rapport à la religion! Dans tous les états les infractions contre la religion sont redressées et punies: là les crimes les plus atroces sont tolérés, peut-être approuvés ou commandés. A Athènes, Socrate fut condamné à mort pour s'être moqué de la pluralité des Dieux; à Paris servez un Dieu, ou outragez-le, servez-en mille ou aucun, c'est égal. Dans ce moment l'invasion du choléra, en moissonnant le riche et le pauvre, a suffisamment appris au peuple ce qu'il doit attendre de ceux qui se sont faits ses tuteurs, qui, tout en reconnaissant l'impuissance de leurs efforts et l'insuffisance de leurs ressources, se sont bien gardés d'avouer un supérieur, en mêlant à leurs soins administratifs une pensée du ciel, qui aurait rappelé à tant de douleurs l'image d'un Dieu miséricordieux. Dans les grandes calamités, contre lesquelles l'industrie humaine ne peut rien, n'est-il pas naturel que les gouvernemens parlent de Dieu au peuple? Les magistrats

dont nous parlons, bien loin de sortir de leur athéisme officiel pour donner quelque consolation au peuple et un exemple au monde, ont dédaigné l'offre que leur faisait Mgr. l'archevêque de Paris de sa maison de Conflans pour servir d'hospice aux cholériques, à condition que ces malheureux seraient soignés et servis par des hommes, dont le temps et les soins étaient à la disposition du prélat. Les séminaristes de St-Sulpice, dont le séminaire était devenu un hôpital temporaire, se sont offerts pour y servir d'infirmiers; et ces offres pleines de charité ont été refusées; quoique dans ce moment de détresse générale, il y eût défaut de place et de soins. Eh! par quels motifs, s'il vous plaît? D'abord on a prétendu y découvrir un piège: ensuite on a craint que les malades ne fussent éfrayés par le costume et le langage des séminaristes; et puis que l'archevêque ne voulût empiéter sur l'autorité civile, en dirigeant l'hôpital établi chez lui. Ainsi cette classe dominante, au cœur égoïste, qui n'a que soupçon et défiance pour tout sentiment généreux, parce qu'elle a concentré sa vie dans de mesquins intérêts, au-delà desquels elle ne voit rien: cette classe, à l'esprit étroit, qui a plus d'aversion que de sympathie pour le peuple, craint plus les empiemens du clergé que le choléra, et aime mieux que les pauvres meurent dans l'abandon qu'entre les mains d'hommes à soutane qui leur parleraient de l'autre vie. Eh bien! ce matérialiste grossier, c'est la philosophie qui l'a engendré.

Maintenant, qui peut sans frémir rappeler à sa mémoire ces scènes d'horreurs et de carnages, auxquelles la pensée se révolte, et que la postérité croira à peine? Ces jours de désolation et de mort où les bourreaux, altérés de sang et impatiens de quelques formalités dérisoires d'un tribunal révolutionnaire, couraient en masse (car ils étaient en grand nombre) forcer les prisons et égorger sans pitié tant d'illustres et généreux citoyens qui n'y étaient plongés que pour des opinions qui ne cadraient point avec celles de ces enragés révolutionnaires? Cette époque d'impiétés et de sacrilèges, où tous les membres d'un clergé nombreux furent dégradés, proscrits ou égorgés; et où le chef de l'église, lui-même (Pie VI de glorieuse mémoire) fut impitoyablement arraché de ses états, et conduit en captivité par ces forcenés qui n'espéraient rien plus que de voir périr le Pontificat avec le Pontife? Tirons le rideau sur ces horreurs qui révoltent la nature; mais n'oublions pas qu'elles sont les filles de la philosophie.

Hérode, pour assouvir la rage qu'il avait conçue contre le Messie qui venait de naître, envoie ses satellites armés avec ordre de faire main basse sur tous les enfans de Bethléem et des environs, croyant envelopper dans cette cruelle boucherie celui qui lui portait ombrage; et le Sauveur seul échappa à sa fureur: les philosophes et les prétendus réformateurs, qui sont leurs pères, ont rempli l'Europe de sang et de carnage, dans l'espérance d'anéantir l'Église, et l'Église se montre aussi ferme et aussi glorieuse que jamais; parce que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Qu'on se le dise. W.

CHOLÉRA.

Bruxelles. — Le 7, deux femmes et un enfant qui montraient quelques symptômes du choléra, ont été envoyés de la maison de quarantaine à l'hôpital du Musée.

Le 8 à midi, aucun cas nouveau.

Depuis 22 jours que la maladie a éclaté dans cette ville, au milieu de 100,000 habitans, on y a vu à peine douze à quinze malades; cet exemple est le seul que l'on puisse citer depuis 16 ans que la maladie exerce ses ravages. Il n'est pas possible de ne pas reconnaître qu'un aussi heureux résultat est dû aux bonnes mesures sanitaires prises et au moyen d'isolement exécuté chez nous. Si la maladie avait été laissée libre dans son cours, depuis six jours déjà elle serait arrivée à sa plus haute période de croissance, si elle avait suivi la même marche que dans d'autres villes, et, chaque jour, nous verrions un grand nombre de nos concitoyens moissonnés par le fléau. Tout fait espérer que le mal continuera à être étouffé chaque fois qu'il reparaitra; mais il nous reste une vive crainte, la kermesse de Bruxelles a lieu le 16 de ce mois, et alors si le peuple se livre, comme d'ordinaire et pendant plusieurs jours, immodérément aux plaisirs des bals, des cabarets et des guinguettes, nous verrons sans doute la maladie alors prendre de toutes parts une telle extension qu'il pourra devenir impossible d'en arrêter désormais les progrès. Nous appelons de tout notre pouvoir l'attention des autorités sur ce point. Elles ont bien mérité de l'humanité et de leurs concitoyens par ce qu'elles ont fait jusqu'ici; elles sauront sans doute prendre les mesures nécessaires en cette circonstance pour ne pas laisser détruire en un instant les bons résultats de leur ouvrage et compromettre la santé et la vie de milliers de citoyens.

Gand, 7 juillet. — Neuf cas à domicile et 2 décès, entrées dans les hôpitaux 16 et 6 décès.

Lokeren, 7 juillet. — Le nombre des personnes atteintes depuis l'invasion de la maladie est de huit. Il y a eu 4 décès.

Erpe, 7 juillet. — Aucun cas nouveau, ni décès.

Bruges, 7 juillet. — Quatre cas nouveaux.

Dixmude, 7 juillet. — Aucun cas nouveau.

Mons, 7 juillet. — Six cas nouveaux et 3 décès et six guéris. 23 personnes restent en traitement.

Cuesmes, 7 juillet. — Le choléra vient d'éclater dans cette commune; trois personnes en sont atteintes.

Houdeng-Aimeries, 7 juillet. — Un cas de choléra vient d'y avoir lieu.

BRUXELLES, 9 juillet.

Un courrier, venant de Londres, est arrivé hier à midi au ministère des affaires étrangères. Immédiatement après son arrivée, une réunion des ministres a eu lieu chez le Roi, et MM. de Tallenay et van de Weyer y ont assisté. Cette réunion s'est prolongée jusqu'à quatre heures.

— Hier, à onze heures du soir, une estafette est arrivée chez le général Desprez.

— M. le baron d'Hooghvorst, général en chef des gardes civiques, est arrivé le 6 à Bruges.

— On écrit de Turnhout, 7 juillet :

La réception du Roi dans cette ville a été des plus brillantes. Toutes les rues étaient décorées de draperies, de guirlandes et de drapeaux aux couleurs nationales. Le Roi y a passé en revue le 3^e chasseurs à pied et le 1^{er} lanciers. S. M. est ensuite partie pour Herenthals.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Nominations dans l'infanterie, par arrêté du 30 juin :

Au 1^{er} régiment de ligne. — Sous-lieutenants, l'adjutant-sous-officier Swinnens D., les sergens-majors Swennen P., Dors M. J., Goossens J., Vandenhoven P. J. H., Maryssal A., Debois J. B., et le sergent Nervieux C., tous du régiment, et les sergens Van Caizeel J. B., du 2^e de ligne, Dupuis M., du 3^e de ligne, Stordeur J. B., du 4^e de ligne, Feldhaus G., du 4^e de ligne.

Au 2^e régiment de ligne. — Sous-lieutenants, les adjudans-sous-officiers Godfrin H. J., Fisch J., Lermuseau A. S., Cras H., les sergens-majors Elter L., Lavachery H. V. A., Opden Oort J. B. H., Wahl J. B., Halbart M., tous du régiment, et les sergens Voleur D. J., du 4^e de ligne, Freigneus F., du 10^e de ligne.

Au 3^e régiment de ligne. — Sous-lieutenant adjudant-major, le sous-lieutenant Delvaux F., officier d'armement; sous-lieutenant officier d'armement, l'adjutant-sous-officier André J.; sous-lieutenants, les adjudans-sous-officiers Chevallier H. L., Jacquot E., Dehaut L. D., Osterbach A., les sergens-major Houben J. A.; Galinon J. Th. L. G., Schirmer M. J., De Bollivier J. J., Soucy A.; le sergent Trannoy A. A., tous du régiment, et les sergens Delhay V., du 4^e de ligne, Krier J., du 10^e de ligne, Allard H., du 11^e de ligne.

Au 4^e régiment de ligne: Sous-lieutenant adjudant-major, le sous-lieutenant Nossent, J. J., sous-lieutenants, les adjudans-sous-officiers De Gauquier, F.; Pomme de Mirimonde, J., le sergent-major Brasseur, A., tous du régiment, et l'aspirant d'artillerie Bourlard, les sergens Wilmes, H., du 1^{er} de ligne, Bisdorff, M., du 10^e de ligne, Gilson, J. J., du 10^e de ligne, De Tournay, X. J., du 12^e de ligne, Jacques, J. B., du 2^e chasseurs.

Au 5^e régiment de ligne: Sous-lieutenants, les adjudans-sous-officiers Nizet, E. J. L., De Beaumont, A. Ed. F., Stevens, L., les sergens-majors Daenen, J. J., Rimbau, J. A., Dubois, F., Blom, C., Swerts, L. H., Brialmont, N. Ed. F., et le sergent Genod, P. L., tous du régiment.

Au 6^e régiment de ligne: Sous-lieutenant adjudant-major, le sous-lieutenant Broccas, F.; sous-lieutenants, l'adjutant-sous-officier Pfänder, J. J., les sergens-majors Serbruyens, C. L., Reyniers, J., Martin, N. E., Gheysen, L. A., le sergent Pype, J., tous du régiment, et les sergens Cambier, J. B., du 3^e de ligne, Reumont, A., du 4^e de ligne, Klinckers, J., du 7^e de ligne, de Surmont, J. J., du 2^e chasseurs.

Au 7^e régiment de ligne: Sous-lieutenants, les adjudans-sous-officiers Dens, G., Maelmans, P., les sergens-majors Bouillard, J., Goldschmid J., Vandenberg, J. J., Dubus, H., Fues, J., Barrez, E., tous du régiment, et les sergens Dagly, A., du 1^{er} de ligne, Poplimont, A., du 9^e, l'adjutant-sous-officier Deschepere, du 4^e, et le maréchal-des-logis-chef Lahire, de la gendarmerie.

Au 8^e régiment de ligne: Sous-lieutenants, les adjudans-sous-officiers Kerkhoff, J., Ouart, J., et les sergens-majors Frioen, J., Wallaert, F. J., Mortier, J. F., de Conway, R. D. E., tous du régiment.

Au 9^e régiment de ligne: Sous-lieutenants, les adjudans-sous-officiers Dewinter, A., Op de Beeck, J., les sergens-majors Toubeau, E. J., Brekenheimer, J. G., Lissens, C. L., de Bela, J. P. T., le sergent Brakmans, A., tous du régiment, et le sergent Goethals, L., du 6^e de ligne.

Au 10^e régiment de ligne: Sous-lieutenants, les adjudans-sous-officiers Thelie, P. J. B., Absil, J. J., Marjai, J. N.; les sergens-majors Jenarty, L. J., De Brouck, D. A., Turmes, T., Bertrand, L. J., le sergent Vlecken, A. J., tous du régiment, et les sergens Carlier, G., et Cornelis, D., du premier de ligne, Moorkerke, C. B., du 6^e, Van den Broeck, L., du 7^e, Van Schoubroek, F., du 2^e chasseurs, et l'aspirant d'artillerie Coppens, E.

Au 11^e régiment de ligne: Sous-lieutenants, les adjudans-sous-officiers Kauper, F., Pitsy, J., Lambert, J. N., les sergens-majors de Villers, H. F. C., Foullon, J. G. H., de Bavay, A. P., Loomans, A. N., le sergent Donkier, X., tous du régiment, et le sergent Malherbe, P. J. M., du 5^e de ligne.

Au 12^e régiment de ligne. — Sous-lieutenants, les adjudans-sous-officiers Dubois, J., Graux, C., Neu, N., les sergens-majors Riche, A.-J., Marckz, G., Stevens, J., Pegueriau, A., Henrionnet, J., De Greef, G., Vouxer, J., Le Gendre, F., Loix, F., Thiry, H., Lefer, M., tous du régiment, et le sergent D'Hont, J., du 6^e de ligne.

Au 1^{er} régiment de chasseurs. — Sous-lieutenant, l'adjutant-sous-officier Leblanc, F. A. D.

Au 2^e régiment de chasseurs. — Sous-lieutenants, l'adjutant-sous-officier Tailler P. J., le sergent-major Quenée F., tous deux du régiment, et les sergens Maxwél G. du 6^e de ligne, Chantraine L. J. V., du 10^e de ligne, et Kensier A. du 7^e de ligne.

Au 3^e régiment de chasseurs. — Sous-lieutenants, les adjudans-sous-officiers Janssens P. J., Fabry J. C., et le sergent-major Schoemakers J., tous du régiment.

Collabascunt amici, « les amis s'en vont. » En d'autres termes : le cher Guillaume se trouve réduit à ses propres forces. L'Autriche, la plus

tenace de toutes les puissances du Nord, celle qui est le plus encroutée des doctrines de 1815, accrédite un ambassadeur auprès du gouvernement Belge.

Bientôt Guillaume n'aura plus pour appui que les plumes qu'il paie en Belgique pour le soutien des intérêts de lui et des siens. Provisoirement l'habile monarque mange les écus qu'il a volés aux Belges, compose de lourds et indéchiffrables factums dans son ignoble baragouin de cuisine et sourdoie de méchans piailleurs qui ont le talent de lui faire accroire qu'il reviendra quelque jour triomphant et radieux se pavaner dans les rues de Bruxelles. *Vanitas vanitatum!*

Il faut avouer cependant que si Guillaume nous a beaucoup volé, certains Belges en revanche aidés de certains français ont su depuis une couple d'années lui tirer, comme l'on dit, de fameuses dents. Il n'est sorte de chimères dont ils n'ont bercé les oreilles de ce pauvre Guillaume, qui nous assure-t-on, paie fort bien son monde. En avançant que tout était anéanti en Belgique depuis la révolution, nos écrivains à tant la ligne ont bien su qu'ils chatouillaient agréablement l'orgueilleuse faiblesse de leur patron; que c'était un moyen de le flatter de l'espoir d'un retour prochain et que pêcher en eau trouble c'est tirer le meilleur parti possible d'une cause perdue.

Aussi à mesure que nos affaires se consolident, voyez comme certains journaux redoublent d'ardeur; trois et quatre colonnes de rédaction suffisent à peine chaque jour aux élucidations qu'il répandent parmi leurs affidés. Il semble qu'il faille presser à tour de bras: on redouble le feu de la chaudière pour aller plus vite; mais gare qu'elle n'éclate et que les morceaux n'en sautent au visage des chauffeurs!

Guillaume, ce type, ce prototype de la mauvaise foi, se trouve placé comme l'âne de Buridan entre deux avoines; d'un côté l'avarice le talonne; de l'autre le désir de la vengeance le pousse à tout sacrifier pour reconquérir ce qu'il appelle son domaine. Entre temps les intrigans profitent de ses bévues et lui rognent les ongles.

Que peut-il en advenir?... Que quelque jour nous verrons de nouveau le noble sire sur le pavé de Londres, où il a végété durant un quart de siècle, vendant en détail je ne sais quelles marchandises. Trop heureux d'avoir trouvé pour sa fille un époux qui lui donne la pâtée et marié ses deux fils l'un à la sœur de l'autocrate, l'autre à une princesse de Prusse, ce qui, quelque chose qui arrive donne toujours l'espoir à ces nobles chevaliers d'occuper un jour une place de haute domesticité à Berlin ou à Saint-Petersbourg.

Quant à leur retour en Belgique, ces messieurs peuvent rayer cela de leurs papiers; chaque jour doit leur prouver davantage que l'on ne pense plus à eux, que tout est rompu depuis long-temps entre les Belges et les Nassau, et que c'est perdre, comme l'on dit, son temps et son huile que de s'évertuer à soutenir une misérable thèse comme celle des prétentions ridicules d'Ali-pacha n^o 2.

(Phare.)

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A LILLE, 7 juillet.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza	20 00	22 00	75 50	76 00	10 75	11 00
OEillette	31 00	30 00	00 00	»	10 00	00 00
Id. bon goût	»	»	00 00	00 00	»	»
Lin	19 00	18 00	77 00	77 50	14 50	00 00
Caméline	20 00	00 00	00 00	00 00	10 25	10 00
Chanvre	13 00	14 00	00 00	»	10 00	
Huile épurée pour quinquets			81 50	00 00		
Idem » » réverbères			79 50	00 00		

BOURSES.

PARIS, 7 juillet.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 30 c. — 4 1/2 p. cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 67 25. — Act. de la banque, 1655 00. — Certific. Falconnet, 79 35. — Cortès d'Espagne, 10 172. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 174. — Rente perpétuelle d'Espagne, 55 070. — Emprunt d'Haïti, 200 00. — Emprunt belge, 75 778. Emprunt romain, 78.

LONDRES, 7 juillet.

Consolidés, 85 1/8.

ANNONCES

1836. L. POURBAIX, expert-dentiste, prévient les personnes qui voudraient se confier à ses soins et à son expérience, qu'il est de retour en cette ville, où il restera jusqu'au vingt-cinq de juillet. Il est logé chez M. Deneffe-Guedain, rue du Bas de la Place, N^o 912, à Namur.

1815. VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE, à Lez-Fontaine-Natoye, canton de Ciney.

Jeu 19 juillet 1832, à dix heures du matin, messieurs et dames VAN DERDUSSEN DE KESTERGAT feront procéder, au domicile de Nicolas Jacques, à Lez-Fontaine, à la vente, par licitation, de leur ferme située en ce dernier lieu, près de la chaussée de Namur à Luxembourg, à environ trois lieues de Namur.

Cette propriété se compose d'un bâtiment très-spacieux pour le logement du fermier et les écuries, construit en pierres et couvert en ardoises. Les terres, prés et bois contiennent ensemble 77 bonniers, 3 perches, 70 aunes.

Cette vente aura lieu en détail, puis en masse: il y a 5 lots. S'adresser au notaire Boseret, à Ciney.